

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

AA/III/ 10
ORIGINAL: anglais
16 mai 1966
UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

SECOND COMMITTEE OF GOVERNMENTAL EXPERTS
ON ADMINISTRATION AND STRUCTURE

DEUXIEME COMITE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX
CONCERNANT DES QUESTIONS D'ORDRE STRUCTUREL
ET ADMINISTRATIF

Geneva, May 16 to 27, 1966 — Genève, 16 - 27 mai 1966

DECLARATION DE M. Eugène M. BRADERMAN
CHEF DE LA DELEGATION DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Monsieur le Président,
Messieurs les Délégués,

Je suis particulièrement heureux de me trouver avec vous et de participer pour la première fois à une réunion des BIRPI, et spécialement une réunion aussi importante que celle-ci, qui doit préparer le travail pour la Conférence diplomatique de Stockholm.

Les Etats-Unis désirent féliciter le Secrétariat qui a fait un excellent travail en préparant, pour cette réunion, les projets de documents. Nous croyons que ces projets reflètent le consensus d'opinions qui a été exprimé par les divers Gouvernements lors de la réunion de mars 1965.

Le Gouvernement des Etats-Unis appuie pleinement la réorganisation administrative des BIRPI. Son appui est basé sur la croyance que cette réorganisation et cette modernisation doivent permettre au Secrétariat d'atteindre de façon encore plus effective les objectifs fondamentaux des Conventions de Paris et de Berne.

Nous croyons que la réorganisation proposée des BIRPI aurait dû être faite depuis longtemps. En effet, il n'y a pas eu de réorganisation d'ensemble des BIRPI depuis qu'ils ont été établis, il y a plus de 80 ans. Je crois que nous conviendrons tous que, durant ces 80 années, il y a eu beaucoup de changements et de développements dans le domaine de la propriété intellectuelle, qui font apparaître clairement la nécessité de moderniser la structure des BIRPI.

Nous sommes particulièrement heureux que les divers Gouvernements des Etats membres des Conventions de Paris et de Berne ont, de façon générale, reconnu la nécessité de la réorganisation administrative proposée.

A la suite de la réunion de 1965 du Comité d'experts, les divers documents concernant l'administration et la structure des BIRPI ont été complètement révisés. Nous croyons que ces projets révisés, qui seront examinés lors de la présente réunion, sauvegardent l'autonomie des Conventions de Paris et de Berne. Par exemple, toutes les questions relevant de la compétence exclusive de chaque Convention ont été retirées du texte de la Convention OPI. En outre, des Protocoles administratifs séparés ont été établis pour les Conventions de Paris et de Berne, et l'Assemblée et le Comité exécutif prévus par ces Protocoles pour chaque Convention seront composés seulement des Etats membres de la Convention intéressée.

Puisque cette question a déjà été mentionnée, je voudrais me référer très brièvement à l'appartenance, dans la Conférence de l'OPI, des Etats tiers, c'est-à-dire des pays qui ne sont parties ni à la Convention de Paris ni à la Convention de Berne. Je tiens à dire que ceci n'est pas une question entre les pays développés et les pays en voie de développement. Nous estimons que l'appartenance à l'OPI de pays qui ne sont pas encore membres des Unions de Paris et de Berne doit encourager une meilleure compréhension des questions de propriété intellectuelle et des principaux objectifs de ces Conventions. En outre, l'OPI comporterait un forum pour les pays tiers, afin de discuter de leurs problèmes dans ce domaine. Dans ce forum, l'expérience technique du Secrétariat de l'OPI et des spécialistes gouvernementaux en matière de propriété intellectuelle serait à la disposition des Etats tiers - et ceci est important.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais souligner que mon Gouvernement a appuyé un projet antérieur d'une Convention pour une Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI), qui donnait plus de pouvoirs à la Conférence et qui traitait de certaines questions limitées concernant les Conventions de Paris et de Berne. Cependant, en raison de la position de certains Gouvernements, un compromis a été élaboré, qui limite soigneusement les pouvoirs de la Conférence et préserve l'autonomie des Conventions de Paris et de Berne.

Le Gouvernement des Etats-Unis est prêt à accepter ce compromis en principe. Nous espérons sincèrement que les autres Gouvernements accepteront aussi ce compromis comme base des travaux pour la préparation de la Conférence diplomatique de Stockholm en 1967.